

Information du patient, secret et confidentialité

Code produit : DAIPS V1

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Comprendre et mesurer l'étendue du droit à l'information du patient posée par la loi du 4 mars 2002
- Définir les raisons et les limites des obligations de secret, de discrétion et du respect de la vie privée
- Intégrer les différences de concept entre secret, confidentialité, devoir de discrétion et anonymat et leurs conséquences pratiques comme juridiques
- Appliquer ces principes à la pratique professionnelle courante

PUBLIC CONCERNE/EMPLOI VISE

Services d'admission, personnel soignant (Médecins, IDE, IADE, IBODE, AS, kinésithérapeutes, sages-femmes, puéricultrices, auxiliaires puéricultrices, pharmaciens, diététiciens, ergothérapeutes, préparateurs en pharmacie, techniciens de laboratoire) et administratif.

PREREQUIS

Aucun

MODALITES

Durée : 1 jour

Type : Présentiel

Méthodes et moyens pédagogiques

- Etude de situations concrètes apportées par l'intervenant et les participants
- Echanges entre les participants
- Textes législatifs et réglementaires afférents aux sujets suscités
- Étude de jurisprudence relative à des situations de responsabilité professionnelle dans le domaine de la santé et cas pratiques
- Analyse de cas : pratiques réflexives à partir de situations réelles avec suivi d'indicateurs.
- Remise d'un support pédagogique à chaque stagiaire.

Sanction de la formation : Attestation de fin de formation, certificat de réalisation

Profil de l'intervenant : Avocat spécialisé en droit de la santé

PROGRAMME

❖ Acquisition de compétences/éléments de connaissances fondamentales

• L'information du patient

- Le droit d'information du patient
 - Qui donne l'information ?
 - L'accès au dossier du patient : mode d'accès
 - Les informations accessibles et non accessibles
 - La tenue et l'archivage du dossier
- Le droit d'information de la famille et des tiers
 - Identification du destinataire de l'information
 - Désignation de la personne de confiance
 - Cas particuliers du patient mineur et du majeur protégé
- Les principaux problèmes rencontrés
 - Le droit des tiers (caisses de sécurité sociale, assurances, experts, police...)

• Le secret professionnel

- L'énoncé de la règle
- Le contenu du secret
 - Les professionnels concernés
 - Conséquences de l'application du secret professionnel sur la relation avec le patient (respect de sa vie privée), sur la gestion de son dossier patient et dans les relations avec la famille et les tiers
- Les risques de poursuite
 - La violation du secret professionnel
 - La responsabilité civile
 - La non-dénonciation de maltraitance, de crime, non-assistance à personne en danger...

❖ Analyse de pratique professionnelle

Cas amenés par chacun des participants vécus et répétés pour lesquels chaque stagiaire est en capacité de les retranscrire.

Echanges avec le formateur sur chaque cas, évaluation des pratiques et analyse des écarts entre les apports de connaissances donnés en amont et la pratique observée à ce jour.

Identification d'axes d'amélioration individuels et d'indicateurs de suivi.

Bilan de la formation

LES + ASFO

Nos responsables pédagogiques et intervenants sont des experts reconnus dans leur métier.

Certification AFNOR selon le référentiel ISO 9001.

- Etude de la jurisprudence permettant à chacun d'identifier les situations à risque dans sa pratique professionnelle afin de prévenir le risque.